
Discours du maire à l'inauguration du groupe scolaire

Numéro d'inventaire : 2015.19.25

Auteur(s) : R. Huet

Type de document : manuscrit, tapuscrit

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1957

Matériaux et technique(s) : papier pelure, encre

Description : 3 feuilles simples dactylographiées et agrafées

Mesures : hauteur : 27 cm ; largeur : 21,1 cm

Mots-clés : Inaugurations

Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Autres descriptions : Langue : Français

Pagination : 3 p.

Lieux : La Madeleine-de-Nonancourt

MESDAMES , MESDAMISESSES , MESSIEURS ,

Si la Municipalité de La Madeleine de Nonancourt est heureuse de vous présenter aujourd'hui son groupe scolaire que vous venez de visiter , ce n'est pas par une vaine fierté mais parce que cette nouvelle école répond pleinement aux besoins scolaires de notre Commune .

Nous possérons 2 classes trop petites,puisque déjà en 1950, 37 élèves et leur maître étaient entassés dans un local humide et froid de 53 m² seulement .

Aussi devant l'accroissement constant de l'effectif scolaire, le 26 Septembre 1951, en accord avec Monsieur l' Inspecteur d'Académie de l' Eure et Monsieur l' Inspecteur de l' Enseignement Primaire présents à notre réunion, j'invitai le Conseil Municipal à envisager la demande d'ouverture et construction d'une classe nouvelle .

Et,c'est au cours de cette délibération,que notre collègue Madame CORENTIN,Conseillère Municipale,proposa la construction d'un groupe scolaire à 5 classes sur l'ancien champ de foire,propriété de la Commune .

Cette suggestion fut unanimement retenue par le Conseil Municipal.

Dès Février 1952,l'avant-projet était approuvé par l' Assemblée Municipale,puis,après modifications de détail,il fut inscrit en 1953 sur la liste des constructions scolaires du département de l' Eure avec le N° 76.

Considérant que les monstructions de ce genre étaient réalisables à la cadence,d'ailleurs irrégulière,de 2 à 5 par an,nous étions susceptibles d'attendre de très nombreuses années avant de voir s'édifier nos classes .

Pendant ce temps,le nombre des élèves était devenu tel qu'il ne nous éta it plus possible de les loger dans Les écoles existantes .

Après avoir alerté Monsieur l' Inspecteur d'Académie,le 18 Octobre 1953,le Conseil Municipal demandait le 28 Janvier 1954 à Monsieur le Préfet de l' Eure,l'inscription de notre Commune au Plan d'Equipement National 1954.

Mais les préoccupations de notre collectivité étaient chose courante dans le cadre départemental aussi bien que sur le plan National.

Aussi,le 12 Juin 1954,Monsieur le Préfet de l' Eure nous convoquait à Evreux pour nous informer que des crédits spéciaux allaient être délégués par le Ministère de l' Education Nationale pour permettre un important programme de constructions scolaires dans le département et que notre Commune,compte tenu de son besoin urgent de locaux,était une de celles qui pouvaient être comprises dans ce programme à condition d'adopter l'un des projets-types agréés par le Ministère de l' Education Nationale et qui nous furent présentés ce même jour à la Préfecture .

Il fallait donc choisir de suite :

ou attendre 15 ans + 20 ans - et qui sait ? la réalisation de notre projet de construction traditionnelle inscrit avec le N° 76 ou accepter la construction rapide d'un projet-type qui présente en outre l'avantage d'être beaucoup plus économique .

Aussi,le 16 Juin 1954 ,le Conseil Municipal,à l'unanimité , choisit la construction immédiate d'un groupe type Jean PROUVE ,subventionné à raison de 85 % par l' Etat et 8 % par le département .

Le 23 Décembre 1954,les plans ,devis et marchés aménagés et établis par MM. PFEIFFER et GAUDRON, Architectes à DREUX,étaient signés ...